



D-2 RÈGLEMENT GRAPHIQUE

D-2-2 Plans thématiques

D-2-2-4 Stationnement

Plan D-2-2-4.41

Rennes Métropole

Élaboration approuvée par délibération du Conseil de Rennes Métropole du 19/12/2019

Modification n°2 : dossier soumis à enquête publique

Échelle : 1 / 45 000
Septembre 2024



Éléments de contexte

- Limite communale
- Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV)
- Parcelle et bâti cadastral
- Métro ligne A et B
- Voie Ferrière

Secteurs de réglementation du stationnement

La légende indique systématiquement l'ensemble des informations identifiées sur le territoire (par simplification). Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes ces thématiques sur leur territoire. Pour les secteurs non représentés sur un plan dédié, il convient de se référer au règlement littéral. Pour la valeur des Règles particulières n°1, se référer aux plans communaux et non à ce plan de synthèse qui n'affiche pas cette information.

Secteurs de réglementation

(Pour détailler voir le Règlement littéral)

- Secteur 1
- Secteur 2
- Secteur 3
- Secteur 4
- Secteur 5
- Règle particulière n°1
- Règle particulière n°2
- Application du règlement littéral sur tout le territoire (dont les secteurs de réglementation Secteur 1 à Secteur 5)